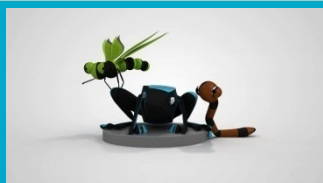
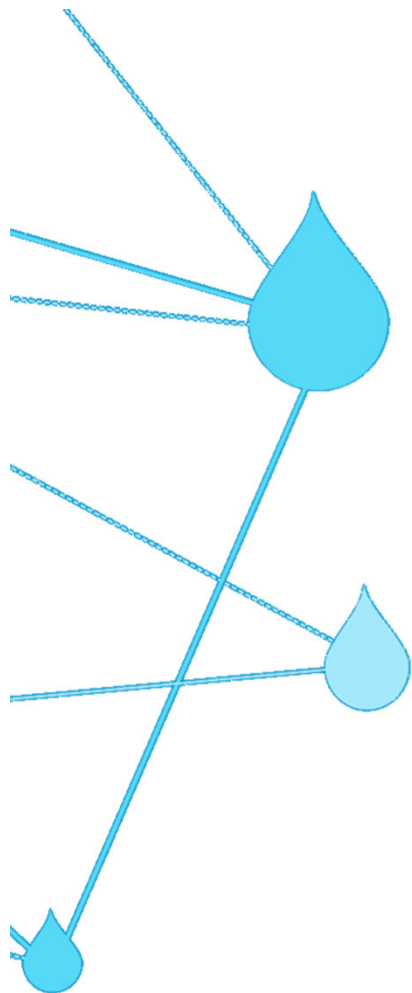


CLE du SAGE Nappes profondes

10 janvier 2021





CHAMP CAPTANT DES LANDES DU MÉDOC

POINT D'ÉTAPE
CONCERTATION PRÉALABLE

Objectifs de la concertation préalable

- ▶ Débattre de l'opportunité, des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- ▶ Présenter le projet au public
- ▶ Mieux cerner les enjeux locaux et globaux et préciser le projet
- ▶ Les conclusions de la concertation préalable pourraient conduire à la modification du projet afin d'éviter des conclusions défavorables à l'issue de l'enquête publique ou de limiter le risque contentieux sur certains points.

Le déroulé de la concertation



Du mardi 26 octobre 9h00 au mardi 21 décembre 12h00

Jeudi 28 octobre, 11h

Hôtel de Bordeaux Métropole

Conférence de presse
de lancement



Mardi 17 novembre, 18h30

Campus de l'ENSEIRB - Matmeca

Réunion publique #2
- Université



Jeudi 25 novembre, 18h30

Espace culturel de Créon

Réunion publique #3 –
Entre 2 Mers



Mardi 9 novembre, 18h30

Salle des fêtes de Lacanau

Réunion publique #1 –
Médoc



Mardi 30 novembre, 19h

Studio TV Bordeaux Métropole

Débat d'experts
Retransmis en direct



Jeudi 2 décembre

10h – Salle des fêtes de Saumos

15h – Hôtel de Bordeaux Métropole

Audiences publiques



Dispositifs d'information et d'expression



Site internet de Bordeaux Métropole <http://bxmet.ro/champcaptant>

> *Communication et temps forts de la concertation*



Site internet participation de Bordeaux Métropole :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/developpement-durable/champ-captant-des-landes-du-medoc>

> *Ressources pédagogiques et registre d'avis*



Registres papiers dans les mairies impactées par le projet et au siège des syndicats d'eau desservis par le projet



Avis de concertation préalable dans les mairies des communes impactées par le projet

Et après ?

- ▶ Les Garantes de la CNDP produisent un rapport dans le mois qui suit la clôture, soit fin janvier 2022.
- ▶ Bordeaux Métropole a ensuite 2 mois pour publier les enseignements qu'elle retire de la concertation
- ▶ Le projet est abandonné, modifié et poursuivi en état.
- ▶ En cas de poursuite du projet, des études AVP devront être menées afin de pouvoir déposer le dossier d'enquête publique fin 2022.

—
Planning générique
du projet

2007

4 solutions de substitution décrites par le SMEGREG

2013

Choix du projet de champ captant dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Bordeaux Métropole

2013-2021

Prospection foncière, études d'impact

2018

Accord de financement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

26 oct. - 08 déc. 2021

Concertation préalable du public

Si poursuite du projet

2022-2023

Instruction réglementaire

2023

Enquête publique

2023 -2025

Travaux

2025

Mise en service